
ORGANISATION DE LA CAMPAGNE IR -TH - ISF – CAMPAGNE 2017

La journée de présentation par la direction générale des campagnes déclaratives IR, ISF et TH 2017 ainsi que des avis 2017 en contexte « prélèvement à la source » se tiendra le mercredi 15 mars 2017.

Par conséquent, à ce jour, les évolutions majeures, qu'elles soient législatives ou techniques ne peuvent pas être détaillées dans la présente fiche.

Il en est de même des dates des différentes actions.

Cependant, la campagne déclarative 2017 sera marquée par les premières incidences liées au **Prélèvement à la source** :

- La mise en place du prélèvement à la source s'accompagne d'un dispositif de formation en présentiel pour tous les agents concernés. Cette formation est actuellement en cours sur le département.

Il est prévu 22 sessions de formations GFP642T "PAS - Agents SIP" du 20/02/2017 au 31/03/2017. En fonction des candidatures en attente, une dernière session sera programmée en avril. Plus de 400 agents sont concernés par cette formation. D'autre part, 24 A+ et 1A ont suivi (ou suivront) le stage GFP641T "PAS - chef de service".

- Le correspondant PAS (Stéphane CAMPION) a vocation à assurer le suivi de la mise en œuvre du PAS. Il fera remonter les questions et assurera la diffusion des foires aux questions.

En collaboration avec la formation professionnelle, il organisera une réunion d'information le mercredi 29 mars 2017 à la DDFIP qui s'adresse plus particulièrement aux responsables des SIE, aux responsables des trésoreries ainsi qu'aux cadres de la direction.

Par ailleurs, plusieurs actions ou orientations concerneront aussi bien la déclaration en ligne que les déclarations papier :

- la collecte en masse des coordonnées bancaires dans la perspective de réaliser les prélèvements d'acomptes contemporains dès janvier 2018 et le paiement ou la restitution du solde en septembre 2018. Ces coordonnées seront aussi utilisées pour les restitutions issues de la taxation des revenus 2016.

Les coordonnées bancaires déjà connues de la DGFIP seront pré-affichées lors de la déclaration en ligne ou pré-imprimée sur les déclarations papier.

- l'adaptation des modalités déclaratives afin d'établir le taux de prélèvement à la source par la création de cases supplémentaires sur la déclaration principale et la déclaration 2042 C PRO ainsi que la création d'une nouvelle déclaration 2042 RIC1 regroupant les principales réductions et crédits d'impôts.

On peut également rappeler la mise en œuvre de la seconde phase de généralisation de l'obligation de déclarer en ligne qui concernera les usagers dont le RFR de 2015 excède 28 000 euros. En outre, l'obligation de payer ses impôts par prélèvement ou en ligne est étendue aux foyers dont l'impôt dépasse 2 000 euros.

Sur le plan de l'organisation, le calendrier de campagne sera probablement très proche de celui des années antérieures. Ainsi, le calendrier retenu permettra cette année encore d'équilibrer le temps consacré à l'accueil des usagers et celui dédié à la saisie des déclarations dans les services. La date limite de paiement devrait rester fixée au 15 septembre pour les deux premières émissions, et concerner plus de 95 % des usagers.

Le dispositif de préparation et d'accompagnement des services pendant la campagne sera sensiblement identique à celui mis en œuvre les années passées :

→ la note nationale de campagne sera déclinée au plan local, dans une note départementale qui mettra en exergue les points les plus importants pour les services.

→ une réunion d'information se tiendra, le 23 mars, à la direction avec les responsables de SIP et leurs adjoints.

→ en amont de la campagne, l'équipe d'encadrement de la division fiscalité des particuliers se déplacera dans les services, afin de s'assurer que les conditions sont bien réunies pour que la campagne se déroule le mieux possible.

L'accueil des usagers

L'accueil physique est assuré dans les SIP dans le cadre de l'accueil généraliste, conformément à ce qui est prévu dans la note du 17 juillet 2009. Les 6 SIP (Boissy-Saint-Léger, Charenton-le-Pont, Choisy-le-Roi, L'Hay-les-Roses, Maisons-Alfort et Saint-Maur-des-Fossés) en accueil personnalisé sur rendez-vous adapteront l'outil de prise de rendez-vous en fonction des besoins pendant la campagne (ouverture de plusieurs guichets, élargissement des plages horaires).

Depuis octobre 2016, le département du Val-de-Marne est couvert par un centre de contact dont le numéro de téléphone figurera sur les déclarations 2042, ce qui devrait sensiblement réduire les appels téléphoniques reçus par les SIP. Cela étant, comme tous les ans, les SIP qui disposent d'un centre de renseignement téléphonique (CRT) auront la possibilité de l'activer. Le choix de mettre en place un CRT, et les modalités de mise en œuvre (nombre de postes concernés, organisation du pôle téléphonique, etc.) sont laissés au choix des responsables de services.

Par ailleurs, la notice des 2042 précisera le numéro de téléphone national affecté aux questions relatives au prélèvement à la source.

L'accueil des contribuables sourds et malentendants sera assuré à Créteil, par les agents formés à la langue des signes (dates à confirmer par la correspondante « handicap » : Mme Lidon).

Comme les années précédentes, un correspondant sera désigné au sein de chaque SIE afin d'assurer un relais entre le SIP et le SIE. Le même dispositif de correspondant est mis en place au sein de chacune des 5 antennes du PCR3 (ex pôle FI) pour assurer l'accueil spécialisé des redevables de l'ISF.

Afin d'accompagner la généralisation de la déclaration en ligne et de renforcer la promotion des services en ligne, les postes en libre service, reliés à des imprimantes permettront aux usagers (comme les années précédentes) d'éditer eux-mêmes les documents dont ils ont besoin.

L'accompagnement des agents

Outre, la réunion à destination des chefs de service et de leurs adjoints, des sessions d'information seront organisées, par la formation professionnelle, dans tous les SIP (deux sessions pour les services les plus importants).

Des sessions seront organisées sur le site de Créteil à destination des agents du SIP de Créteil, de la direction ainsi que pour les agents des services extérieurs n'ayant pu suivre la formation au plan local.

Par ailleurs, chaque équipe d'encadrement organisera pour les agents de son service une réunion de cadrage de la campagne.

La communication

Le 23 mars 2017 aura lieu la journée nationale organisée à la DI à destination des chargés de communication.

Comme chaque année, des supports de communication seront mis à la disposition du public.

Des imprimés seront mis à la disposition des usagers. Des dépliants « grand public » (avec les nouveautés 2017), seront également disponibles dans les halls d'accueil.

L'action spécifique d'information auprès des relais sociaux du département, dont les représentants de la Caisse d'Allocations Familiales, sera reconduite. Ce sera notamment l'occasion de sensibiliser à nouveau les acteurs sur la mise en place de l'ASDIR afin de faire la promotion de ce document.